

VIE DE BERGER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Vie de berger
En bref	Avec Dominique Pasquier, partir à la découverte du travail de berger à l'alpage de la Montagne d'Amont.
Descriptif de l'activité	<p>Quand il ne récite pas de contes, Dominique Pasquier se dévoue à l'estivage. Lors de cette sortie à l'alpage de la Montagne d'Amont, il transmet son savoir et sa passion du métier. Démonstration de la gestion du troupeau et du pâturage, travail des chiens de berger et risques liés aux prédateurs. Une journée pour partager la vie d'un berger.</p> <p>À midi, un moment de partage est prévu autour d'un repas au chalet avec les produits carnés produits sur place.</p> <p>Le rendez-vous est fixé à la gare de Montreux, ou un membre de l'équipe du Parc est présent pour accompagner les participants jusqu'au lieu de l'activité avec le train jusqu'à l'arrêt <i>Jaman</i>, ou <i>La Perche</i>. Attention : le billet de train n'est pas compris dans l'activité.</p>
Dates	Samedi 17 août 2024
Horaire	9h10 - 17h00
Lieu du rendez-vous	Gare de Montreux, voie 8. Un membre de l'équipe du Parc sera présent pour l'accueil. De là, train de 09h19 direction les Rochers-de-Naye.
Lieu de l'activité	Chalet d'alpage de la Montagne d'Amont
Programme indicatif	<p>9h10 : Accueil à la gare de Montreux par un membre de l'équipe du Parc.</p> <p>9h19 : Trajet en train avec le MOB jusqu'à l'arrêt <i>Jaman</i>, ou <i>La Perche</i>.</p> <p>10h15 : Accueil, présentation des moutons et démonstration de la gestion du troupeau avec le travail des chiens.</p> <p>12h : Rassemblement du troupeau près du chalet et repas avec des produits carnés produits sur place.</p> <p>16h : Départ en pâture.</p> <p>17h : Fin de l'activité, retour avec le train jusqu'à Montreux.</p>
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"> • Habits adaptés à la météo du jour • Bonnes chaussures (chaussures de marche) • Gourde remplie d'eau • Protection contre le soleil (lunettes, crème, chapeau)
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants, catégories et âges	Dès 14 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 7 personnes, maximum 15 personnes
Niveau	L'activité nécessite d'être bon marcheur afin de pouvoir suivre le troupeau durant la matinée.
Autres informations	Les chiens sont interdits.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics

Gare de Montreux, voie 8. Parking à proximité. Un membre de l'équipe du Parc sera présent pour l'accueil, et pour accompagner les participants jusqu'au lieu de l'activité : Arrêt *Jaman* ou *La Perche*, suivant la localisation du troupeau.

Horaires des transports publics

Aller

Château-d'Œx – Montreux	07h59 – 09h10
Bulle – Montreux	07h50 – 09h10

Retour

Jaman – Montreux	17h20 – 18h08
Jaman – Château-d'Œx (via Montreux)	17h20 – 19h51
Jaman – Bulle (via Montreux)	17h20 – 19h43

Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch

Covoiturage

Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription
Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif de base 45.-, repas compris, billet de train non compris

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription

Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation

La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement

Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place. La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.